



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



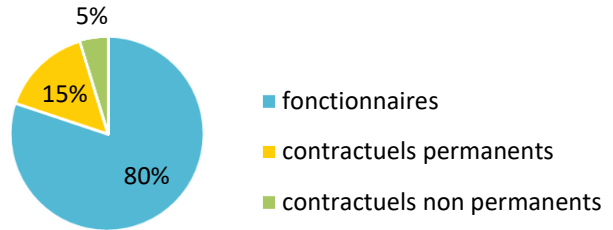
## FLERS AGGLO

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Orne.

### Effectifs

#### ➔ 262 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 210 fonctionnaires
- > 40 contractuels permanents
- > 12 contractuels non permanents



#### ➔ 18 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### ➔ Précisions emplois non permanents

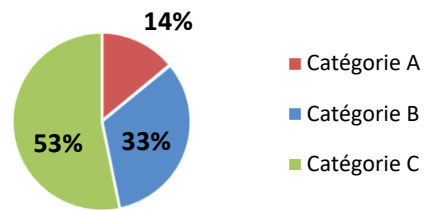
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

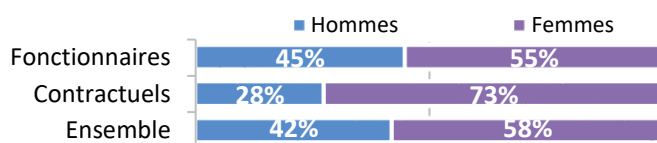
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	38%	26%
Technique	38%	8%	33%
Culturelle	15%	20%	16%
Sportive	3%	18%	6%
Médico-sociale	9%	13%	10%
Police			
Incendie			
Animation	10%	5%	10%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

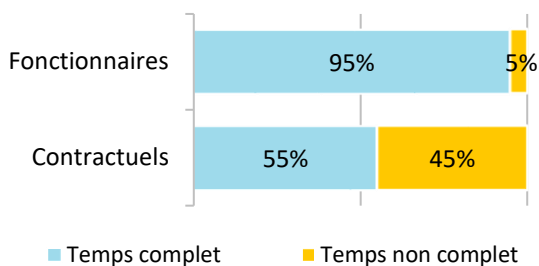


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

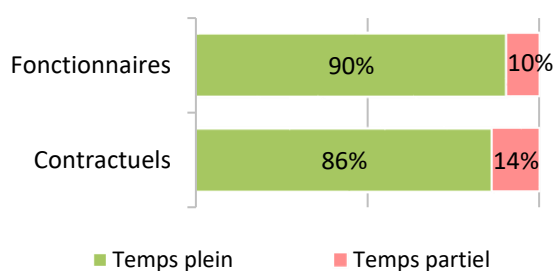
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	21%
Adjointes administratifs	14%
Attachés	8%
Auxiliaires de puériculture	8%
Agents de maîtrise	6%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	13%	100%
Animation	0%	50%
Sportive	0%	43%
Technique	0%	43%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

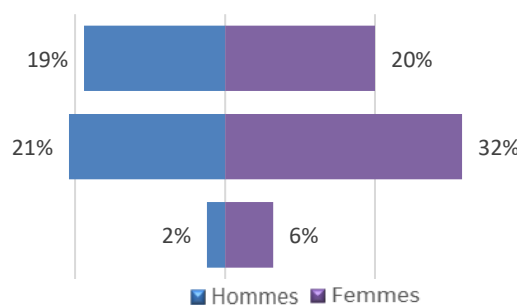
4% des hommes à temps partiel  
15% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,90	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,25	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>45,84</b>	
Âge moyen* des agents non permanents		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	28,75	

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

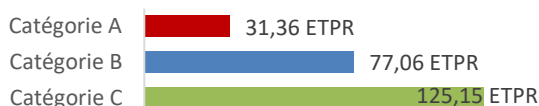
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 249,22 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 199,07 fonctionnaires
- > 34,50 contractuels permanents
- > 15,65 contractuels non permanents

453 580 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

> 13 agents en disponibilité

- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

### ➔ En 2024, 31 arrivées d'agents permanents et 54 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
273 agents	250 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

#### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	0,5%
Contractuels	↘	-37,5%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-8,4%</b>

### ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	76%
Départ à la retraite	9%
Mise en disponibilité	6%
Mutation	4%
Démission	4%

### ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	35%
Recrutement direct	26%
Arrivées de contractuels	23%
Voie de mutation	6%
Voie de concours, sélection professionnelle	3%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

### ➔ 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

### ➔ 2 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

### ➔ 104 avancements d'échelon et 12 avancements de grade

### ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

### ➔ 4 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 100,0 % femmes

dont 0,0 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

### ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 41,98 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>32 206 864 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>13 521 181 €</b>	➔	<b>Soit 41,98 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>7 557 364 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>331 885 €</b>
Primes et indemnités versées :	1 397 981 €		
IFSE :	938 650 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	113 661 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	69 688 €		
Supplément familial de traitement :	88 136 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	5 790 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	47 322 €	35 550 €	34 616 €	s	27 885 €	24 463 €
Technique	62 546 €		36 061 €	s	30 559 €	24 678 €
Culturelle	53 499 €		33 136 €	26 539 €	27 658 €	s
Sportive	s		32 402 €	s		23 763 €
Médico-sociale	40 365 €	s	28 237 €	24 940 €		
Police						
Incendie						
Animation			35 216 €	26 933 €	29 906 €	s
<b>Toutes filières</b>	<b>49 897 €</b>	<b>34 861 €</b>	<b>33 023 €</b>	<b>27 097 €</b>	<b>29 537 €</b>	<b>24 377 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,5 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>19,44%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>11,90%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>18,50%</b>

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 4757,18 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 422,58 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 946 €			13 009 €			6 735 €			6 264 €		
Catégorie B	4 079 €			4 284 €			2 327 €			2 583 €		
Catégorie C	2 631 €			2 969 €			1 408 €			817 €		

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

## Absences

➔ En moyenne, 25,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 11,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,10%	3,18%	3,95%	2,81%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	6,86%	3,18%	6,28%	2,81%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,90%	6,16%	7,63%	5,71%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 35,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 2 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 0,8 accident du travail pour 100 agents

> En moyenne, 360 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**13 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 77 % sont en catégorie C\*

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité  
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**  
104 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 26 498 €

Coût par jour de formation : 255 €

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 261 000 €

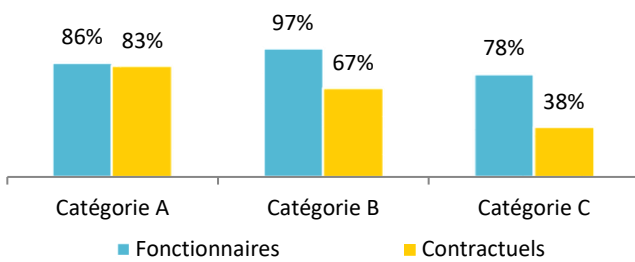
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

## Formation

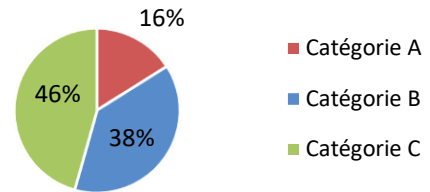
➔ En 2024, 80,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



➔ 874 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 135 942 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	50 %
Coût de la formation des apprentis	2 %
Frais de déplacement	14 %
Autres organismes	34 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	45%
Autres organismes	55%
Interne à la collectivité	1%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	54 855 €	16 179 €
Montant moyen par bénéficiaire	347 €	157 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

5 jours de grève recensés en 2024

➔ Comité Social Territorial

3 réunions en 2024 dans la collectivité  
4 réunions de la F3SCT

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)  
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2025

Version 1